



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE CORSE ET DU DEPARTEMENT DE
LA CORSE-DU-SUD

Ajaccio, le 15 septembre 2017

Le Directeur Régional des Finances Publiques

A

2 AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE
BP 410
20191 AJACCIO CEDEX

Service Local du Domaine

Téléphone : 04.95.23.64.75
Télécopie : 04.95.23.64.72
Dossier suivi par Patrice ROUX
patrice.roux@dgfip.finances.gouv.fr

**Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
et de la Corse du Sud
Service de la Mer et du Littoral
Terre-plein de la Gare
20302 AJACCIO CEDEX 9**

A l'attention de M. Stéphane LUCAS
Adjoint à la cheffe d'unité – chargé du DPM

Objet : Avis du Domaine sur un projet de concession de plage à la Commune de Pietrosella

Vos références : Votre courrier du 14 avril 2017. Affaire suivie par Mme Maryline TOMASI

En réponse à votre demande, j'ai l'honneur de vous informer que la redevance applicable à la concession de plage susceptible d'être accordée à la commune de Pietrosella sera fixée selon les modalités suivantes :

- une part fixe dont le montant maximal est estimé à 11 412 € compte tenu de la surface occupée par les activités projetées, soit 4 565 m²,
- une part variable fixée à 12 % du produit brut encaissé par la Collectivité auprès des exploitants au titre des cinq premières années (et de 20 % au delà de la cinquième année) à laquelle sera déduite la part fixe préalablement acquittée,
- une part variable fixé à 2,5 % du chiffre d'affaires directement réalisé par la Commune.

Tout changement de situation concernant l'occupation du Domaine public sera signalé afin de prendre en considération les modifications.

Je n'ai pas d'autre observation concernant ce projet de concession.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques
L'Administrateur des Finances Publiques Adjoint

Jean-Pascal COURCOUX